



2023 - 224

Bras, le 25 juillet 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement durant la commémoration qui se déroulera le vendredi 19 août 2022 à 18h00,

ARRÊTE

Art. 1 : Le samedi 19 août 2023 de 17h00 à 20h00, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur les 2 premiers emplacements du parking du monument aux morts.

Art. 2 : Des panneaux de signalisation réglementaire ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

Art.3 : Les agents de police municipale de BRAS sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin
- La Police Municipale de BRAS

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité